



Communiqué de Presse

Paris, le 15 novembre 2011

Tarifs de péage appliqués entre Schwindratzheim et Reichstett

Par courrier daté du 19 septembre 2011, huit élus locaux du Bas-Rhin interrogent sanef sur le montant des péages acquittés par les clients de l'autoroute A4 dans sa partie alsacienne. sanef souhaite apporter un éclaircissement sur les tarifs de cette portion d'autoroute.

Une convention pour étendre la zone de gratuité pour le trafic local

La convention signée en 1977 entre le Conseil Général du Bas-Rhin et **sanef** a étendu la zone de parcours locaux gratuits qui était originellement prévue dans le contrat de concession jusqu'à Brumath Sud (diffuseur n°48).

Par cette convention, le Conseil Général offre la gratuité pour les parcours entrant et sortant sur l'échangeur de Brumath Nord (diffuseur n°47) et allant ou venant de Strasbourg, afin de favoriser les développements de la zone de Brumath et d'Haguenau. Pour autant, la section d'autoroute reste concédée à **sanef** qui l'entretient, l'exploite et assure ainsi la sécurité de tous les usagers, grâce aux 51 salariés de son centre d'entretien de Schwindratzheim.

Des règles de calcul des tarifs qui demeurent inchangées depuis 34 ans

La règle de calcul du péage perçu à Schwindratzheim est strictement conforme au cahier des charges de la concession et n'a pas été modifiée par la convention signée avec le Conseil Général.

La distance tarifaire, un concept parfois mal compris

Le système de péage de l'autoroute A4 repose, comme tous les systèmes de péage, sur la notion de distance tarifaire qui peut parfois être différente de la distance réellement parcourue. C'est le cas dans tous les systèmes de péage dit ouverts (paiement forfaitaire indépendant de la distance parcourue) mais aussi en extrémité d'un système de péage fermé (paiement lié à la distance parcourue), comme c'est le cas pour l'autoroute A4 vers Strasbourg.

sanef est un groupe gestionnaire d'infrastructures de mobilité et un opérateur de services.

Mission : favoriser la mobilité durable des biens et des personnes, innover et déployer des services de haute qualité et contribuer au dynamisme des territoires par ses réseaux et ses solutions péage.

sanef fait partie du groupe **abertis**, premier opérateur européen de gestion d'infrastructures de mobilité et de télécommunications. **sanef** est le premier réseau autoroutier au sein d'**abertis**. Son modèle économique est fondé sur la qualité de la gestion de ses contrats de concessions orientée vers la satisfaction de ses clients et sur une stratégie de développement dans de nouvelles concessions et des grands projets de péage en Europe, ainsi que dans les services de télépéage interopérable.

sanef exploite directement 1907 km d'autoroutes et a des participations dans des sociétés d'autoroutes représentant 280 km d'autoroutes. Le groupe emploie 3 600 personnes. Le total de ses revenus a atteint 1,468 milliard d'euros en 2010. Principales filiales : **sapn**, **eurotoll**.

www.sanef.com

Contact Presse :

Anne-Sophie Le Ber

Chargée de communication

Tél : 01.41.90.59.32

Mail : anne-sophie.leber@sanef.com